



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/79  
S/19406  
6 janvier 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 5 janvier 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes précédentes lettres, j'ai le regret de vous informer que le 2 janvier, Israël a perpétré une agression de grande envergure dirigée contre plusieurs secteurs, comme indiqué ci-après :

Le samedi 2 janvier, en soirée, l'aviation militaire israélienne a bombardé des immeubles résidentiels près de Saïda. Ces immeubles ont été détruits et les sept membres d'une famille palestinienne sont morts ensevelis sous les décombres.

Parallèlement à cette attaque, des hélicoptères israéliens embarqués sur une unité de la marine de guerre israélienne qui se trouvait au large des côtes libanaises ont tiré des roquettes sur six maisons situées dans les villages de Barja et Jieh, à 80 kilomètres de la frontière israélienne. Ces maisons ont été détruites et de nombreux civils ont été tués, parmi lesquels les 12 membres de deux familles libanaises, en majorité des femmes et des enfants.

Le bilan total de cette agression israélienne s'élève donc à ce jour à 26 morts, des dizaines de blessés et de lourdes pertes matérielles. Par cette attaque nocturne, Israël a cherché à faire le plus de victimes possible, prétextant, comme à l'accoutumée, qu'il visait des bases de la résistance palestinienne au Liban. Comme à l'accoutumée aussi, la majorité des victimes de cette attaque se trouvent être des civils innocents, femmes et enfants, Libanais et Palestiniens réfugiés au Liban.

Le Gouvernement libanais condamne vigoureusement les agressions israéliennes répétées contre la souveraineté, l'intégrité et la sécurité du Liban et tient à appeler l'attention sur le mépris croissant que les autorités israéliennes affichent à l'égard tant des principes du droit international que du droit naturel de toute personne humaine à vivre chez soi dans la paix et la sécurité. En effet, les Libanais et ceux qui se sont réfugiés au Liban pour fuir l'oppression

israélienne sont devenus de simples cibles pour les divers types d'armes dont dispose l'armée israélienne. Cette situation ne peut que se perpétuer tant que la communauté internationale continuera de fermer les yeux devant la politique israélienne, qui ignore tous les principes juridiques et toutes les valeurs humanitaires et qui a amené jusqu'ici à l'ensemble du Moyen-Orient, et au Liban en particulier, d'innombrables catastrophes et des souffrances indicibles.

Dans ces conditions, le Gouvernement libanais se réserve le droit de demander la convocation du Conseil de sécurité pour que cet organe assume ses responsabilités à l'égard de la situation dangereuse qui résulte des agressions israéliennes répétées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Rachid FAKHOURY

-----